
Planification stratégique du GAC

Séance 10

Table des matières

Objectif de la séance	p.1	Proposition des dirigeants pour la ligne d'action du GAC	p.1	Contexte	p.2	Version préliminaire du plan annuel du GAC 2024/2025	p.3
---------------------------------------	-----	--	-----	--------------------------	-----	--	-----

Objectif de la séance

Les membres du Comité consultatif gouvernemental de l'ICANN examineront la possibilité d'entériner le plan stratégique quadriennal du GAC (2024-2028), qui a été adopté entre les séances, ainsi qu'un premier plan annuel du GAC correspondant, pour 2024/2025.

Cette initiative de planification stratégique servira à renforcer l'approche proactive du GAC dans les délibérations de l'ICANN, à mieux préparer le Comité à la fourniture de conseils et contributions politiques opportuns et efficaces, et à aider à communiquer les priorités du GAC aux échelons gouvernementaux supérieurs et aux parties prenantes de l'ICANN.

Proposition des dirigeants pour la ligne d'action du GAC

- 1. Examiner la possibilité d'entériner le plan stratégique quadriennal du GAC (2024-2028)¹** dans le communiqué de Kigali du GAC, tel qu'approuvé entre les séances.
- 2. Examiner la possibilité d'approuver et d'entériner le premier plan annuel du GAC correspondant pour 2024-2025**, dans le communiqué de Kigali du GAC.

¹ Voir le plan stratégique du GAC 2024-2028 dans l'annexe au présent document d'information.

Contexte

Le rôle du GAC, tel que prévu par les statuts constitutifs de l'ICANN², a traditionnellement conduit à l'adoption par le GAC d'une approche réactive, menant ses travaux et fournissant des conseils ou contributions politiques en réaction à l'évolution des différents processus de l'ICANN.

Dans certains cas, une telle approche a abouti à des résultats insatisfaisants pour les gouvernements, pour les participants de la communauté de l'ICANN ou pour le Conseil d'administration de l'ICANN. Cela a notamment été le cas lors de la préparation et du lancement de la série 2012 des nouveaux gTLD. Suite à cette expérience et du fait des préoccupations des gouvernements concernant les questions prioritaires de l'ICANN telles que les nouveaux gTLD, les données d'enregistrement et l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS, les dirigeants et volontaires du GAC ont adopté une approche plus proactive, dans le but d'obtenir des résultats conformes aux intérêts des gouvernements en matière de politique publique.

Du fait de cette évolution, les dirigeants du GAC souhaitent consolider un niveau de proactivité dans les activités du GAC, de manière plus systématique, dans l'optique de mieux préparer le Comité à fournir des conseils et des contributions politiques opportuns et efficaces. À cette fin, le président du GAC a invité les responsables thématiques du GAC, les dirigeants des groupes de travail du GAC et les représentants du GAC, dans différents processus de l'ICANN, à déterminer, dans leurs domaines d'expertise respectifs, en quoi devraient consister les priorités et objectifs stratégiques du Comité dans un avenir proche, ainsi que les résultats concrets escomptés chaque année.

Lors de l'ICANN79, le GAC a débattu et approuvé, en principe, un ensemble de 8 objectifs stratégiques initiaux, qui ont été complétés entre les séances, qui ont abouti à 9 objectifs stratégiques dans les domaines suivants :

1. Rôle des gouvernements au sein de l'ICANN
2. Efficacité du Comité consultatif gouvernemental
3. Futures séries de nouveaux gTLD
4. Utilisation malveillante du DNS
5. Données d'enregistrement de domaine
6. Acceptation universelle
7. Impact des nouvelles technologies sur les systèmes d'identificateurs uniques d'Internet
8. Gouvernance de l'Internet
9. Ressources de numéros Internet

Le plan stratégique quadriennal final du GAC (2024-2028)³ a été adopté entre les séances, le 3 mai 2024, suite à deux consultations du GAC entre le 9 avril et le 17 avril 2024 ([Plan stratégique du](#)

² Voir l'article 12.2(a) des [statuts constitutifs de l'ICANN](#).

³ Voir le plan stratégique du GAC 2024-2028 dans l'annexe au présent document d'information.

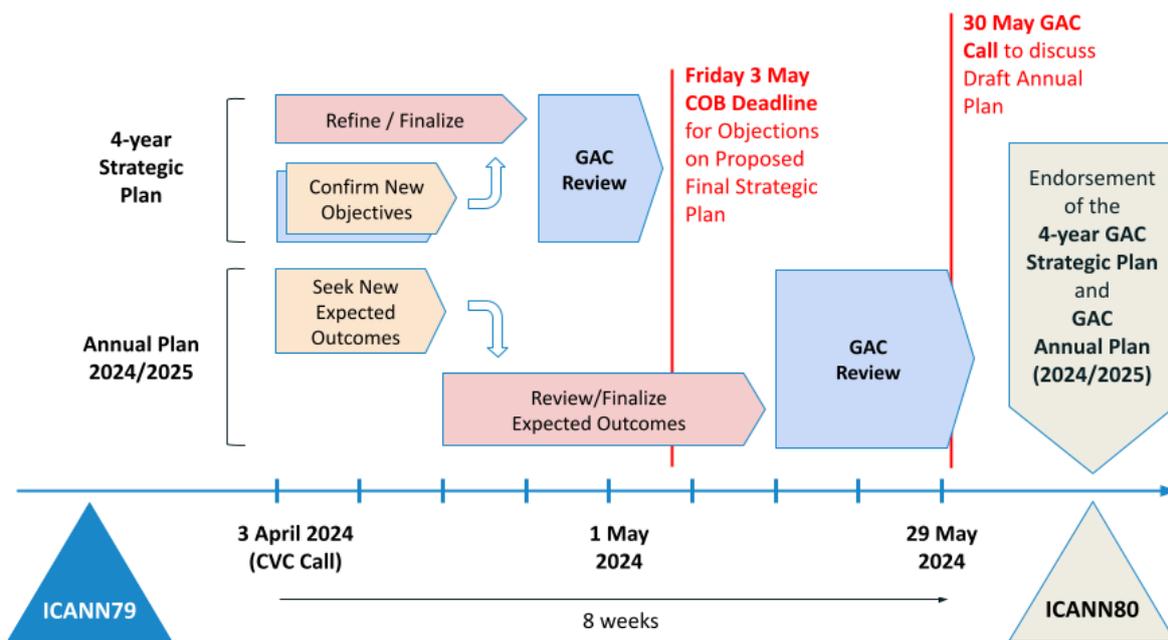
[GAC : Dernier appel pour les objectifs stratégiques + Prochaines étapes](#)), et entre le 25 avril et le 3 mai 2024 ([Proposition de plan stratégique quadriennal final du GAC 2024-2028](#)).

Version préliminaire du plan annuel du GAC 2024/2025

La séance plénière de l'ICANN80 sur la planification stratégique devrait prendre la forme d'une discussion autour du premier plan annuel du GAC pour 2024/2025, avant d'entériner ledit plan. Une version préliminaire a été diffusée au GAC le 17 mai ([Pour l'examen du GAC - Version préliminaire du plan annuel du GAC 2024-2025](#)) à des fins d'examen jusqu'au 29 mai, date à laquelle le GAC devrait débattre des commentaires des membres lors d'une téléconférence prévue avant l'ICANN80 le [jeudi 30 mai à 13 h 00 UTC](#) [connexion au site web du GAC requise pour accéder au lien], conformément au calendrier débattu avec le GAC depuis l'ICANN79.

GAC Strategic Planning

Updated Timeline towards endorsement during ICANN80



Legend: GAC Leadership GAC Topic Leads GAC

| 1

Cette [version préliminaire du plan annuel du GAC 2024/2025](#) s'inspire de la [version préliminaire du document initial du plan stratégique du GAC](#) qui a consigné les contributions des responsables thématiques du GAC recueillies entre janvier et février 2024.

Elle reflète désormais la formulation finale des objectifs stratégiques du GAC consignés dans le plan stratégique du GAC 2024–2028 (en annexe), et propose ainsi un texte et une structure

peaufinés pour les résultats escomptés, les éventuels indicateurs clés de performance (KPI), et les ressources pertinentes pour chacun des objectifs stratégiques.

Gestion des documents

Titre	Document d'information pour la séance du GAC de l'ICANN80 - Planification stratégique du GAC
Distribution	Membres du GAC (avant la réunion) et public en général (après la réunion)
Date de distribution	Version 1 : 27 mai 2024

PLAN STRATÉGIQUE 2024- 2028

Entériné par le GAC le [Date du communiqué de l'ICANN80 de Kigali du GAC]

Déclaration de mission, vision et valeurs du GAC

Conformément à l'acte constitutif et aux statuts constitutifs de l'ICANN, notamment la mission, les engagements et les valeurs fondamentales de l'ICANN, dans les déclarations suivantes, le GAC tâche de proposer des déclarations spécifiques aux seules fin de la planification stratégique du Comité.

Mission

Fournir à l'ICANN des avis en matière de politique publique sur des questions ayant un impact sur la stabilité, la sécurité et l'interconnexion globale des systèmes d'identificateurs uniques de l'Internet et exercer ses pouvoirs et droits afin de garantir la responsabilité du Conseil d'administration de l'ICANN et de l'organisation ICANN, en tant que participant-décideur à la communauté habilitée de l'ICANN.

Vision

Le GAC imagine un futur où les systèmes d'identificateurs uniques de l'Internet demeurent une base solide et fiable pour l'écosystème numérique mondial, reflétant les besoins de l'ensemble des utilisateurs et parties prenantes du globe.

Valeurs

- **Transparence et responsabilité** : Le GAC œuvre en faveur de processus d'élaboration de politiques ouverts et inclusifs garantissant que chacun puisse faire entendre sa voix.
- **Gouvernance multipartite** : Nous reconnaissons l'importance d'une approche collaborative dans le cadre de laquelle les gouvernements, le secteur privé, la société civile et la communauté technique travaillent mais dans la main dans l'intérêt d'Internet.
- **Impératif de politique mondiale** : Nous promouvons des politiques élaborées dans une perspective mondiale, tenant compte des besoins des différentes communautés et cultures.
- **Stabilité et sécurité** : Nous donnons la priorité à la stabilité et la sécurité des systèmes d'identificateurs uniques de l'Internet afin de garantir en permanence leur bon fonctionnement.
- **Droits de l'homme et droit international** : Les valeurs du GAC sont axées sur l'adoption des technologies numériques, et notamment des systèmes d'identificateurs uniques de l'Internet, dans l'intérêt de l'humanité et dans le respect des droits de l'homme et du droit international à l'ère numérique.

Objectifs stratégiques du GAC 2024-2028

1) Rôle des gouvernements au sein de l'ICANN

Dans le but de réaffirmer le rôle critique des gouvernements au sein du modèle multipartite de l'ICANN, le GAC tâchera de veiller à ce que les gouvernements puissent réellement poursuivre leurs intérêts en matière de politique publique, via les processus et procédures actuels et futurs de l'ICANN. Plus précisément, le GAC tâchera de déterminer si les structures actuelles de l'ICANN constituent un moyen suffisant et utile permettant au GAC de développer, d'influencer et de modifier les résultats politiques.

2) Efficacité du Comité consultatif gouvernemental

Le GAC cherchera à renforcer la participation active et concrète des membres du GAC à ses délibérations et activités. Le GAC tâchera également de renforcer son efficacité en tant que participant aux processus multipartites de l'ICANN, notamment en veillant à ce que la voix des membres du GAC soit entendue et dûment représentée, et en tirant profit de la collaboration avec d'autres unités constitutives de l'ICANN et de l'alignement sur ces dernières.

3) Futures séries de nouveaux gTLD

Fort de l'expérience et des enseignements tirés des précédentes séries de nouveaux gTLD, notamment eu égard à leurs coûts, à leurs bénéfices et à leur accessibilité, le GAC tâchera de faire en sorte que toute future série de nouveaux gTLD :

- Promeuve la concurrence, la confiance et le choix du consommateur ;
- Contribue à la réduction de la fracture numérique, notamment en apportant un soutien aux candidats issus de régions faiblement desservies et sous-représentées et en assurant la promotion des noms de domaine internationalisés
- Intègre des sauvegardes en matière de sécurité, stabilité et résilience
- Prévoit des procédures et capacités appropriées permettant au GAC de résoudre des problèmes imprévus découlant de candidatures spécifiques ou de catégories de candidatures, notamment des problèmes ayant un impact sur l'intérêt public mondial tels que les noms géographiques.

4) Utilisation malveillante du DNS

Le GAC participera de manière proactive aux travaux de la communauté de l'ICANN et fournira des conseils sur les activités de l'ICANN liées aux préoccupations des gouvernements concernant l'utilisation malveillante du DNS⁴ afin de :

- Promouvoir la sécurité, la stabilité et la résilience du DNS
- Réduire l'impact de l'utilisation malveillante du DNS sur les gTLD existants et les nouveaux gTLD ainsi que les préjudices en découlant
- Apporter un soutien à l'amélioration continue des normes d'atténuation et de prévention de l'utilisation malveillante du DNS et au renforcement de l'efficacité de la mise en œuvre par l'ICANN desdites normes d'atténuation et de prévention

⁴ Voir la [déclaration du GAC sur l'utilisation malveillante du DNS](#) (18 septembre 2019).

- Examiner et identifier les meilleures pratiques en matière de prévention et d'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS à des fins d'adoption généralisée
- Examiner, évaluer et encourager la mise en œuvre de mesures concrètes de lutte contre l'hameçonnage, le dévoiement, les réseaux zombies, les logiciels malveillants et les courriers indésirables, en partenariat avec des institutions à même de gérer ces questions
- Proposer aux membres du GAC des ateliers, des séances et potentiellement des programmes complets de renforcement des capacités, soit en continu soit ponctuellement, de sorte à renforcer la compréhension de cette thématique.

Dans le cadre de ses travaux, en gardant à l'esprit la constante évolution de l'utilisation malveillante du DNS, le GAC tâchera de mener une enquête auprès des membres et observateurs du GAC afin de mieux comprendre comment répondre aux préoccupations et satisfaire les attentes des gouvernements.

5) Données d'enregistrement de domaines

Le GAC tâchera d'identifier et de recommander des mesures visant à promouvoir et soutenir l'accessibilité continue aux données d'enregistrement de domaines et l'amélioration de leur exactitude, dans le respect des cadres réglementaires applicables en matière de confidentialité et conformément aux principes du GAC concernant les services WHOIS.⁵

En prenant acte de l'évolution continue des utilisations faites des données WHOIS, le GAC collaborera avec la communauté de l'ICANN afin de garantir que la politique relative aux données d'enregistrement reflète bien et résolve les complexités de l'industrie des noms de domaine actuelle. Pour cela, il convient notamment de s'assurer que les demandes légitimes formulées auprès des bureaux d'enregistrement pour les données d'enregistrement de domaines sont satisfaites via l'accès à des données pertinentes. Ces données doivent indiquer clairement les rôles de chacune des entités participant à l'enregistrement d'un nom de domaine, notamment la source de données d'enregistrement faisant autorité et l'utilisateur final du nom de domaine (par exemple, l'utilisateur bénéficiaire) afin d'éviter toute confusion avec d'autres entités telles que les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire et/ou les revendeurs.

6) Acceptation universelle

Le GAC collaborera avec les gouvernements et toutes les parties prenantes à la promotion d'un Internet multilingue et à la fourniture d'un accès universel en veillant à ce que l'ensemble des noms de domaine, dont les nouveaux domaines de premier niveau, les noms de domaine internationalisés et les adresses électroniques, soient traités sur un pied d'égalité et puissent être utilisés par l'ensemble des applications, dispositifs et systèmes Internet.

7) Impact des nouvelles technologies sur les systèmes d'identificateurs uniques d'Internet

Le GAC favorisera la compréhension des enjeux et opportunités des nouvelles technologies liées aux systèmes d'identificateurs uniques de l'Internet et y sensibilisera. À cette fin, le GAC tirera parti de l'expertise de la communauté de l'ICANN, des gouvernements et autres afin de partager des informations et tiendra compte des potentielles implications, au bénéfice des membres du GAC et de toutes les parties prenantes.

8) Gouvernance de l'Internet

Le GAC tâchera de faire en sorte que les gouvernements, le Conseil d'administration de l'ICANN, l'organisation ICANN et les participants de la communauté de l'ICANN soient régulièrement tenus informés des évolutions et des défis de l'écosystème de la gouvernance de l'Internet qui ont un impact sur les systèmes d'identificateurs uniques de l'Internet. Le GAC pourra coordonner les initiatives de ses membres afin d'apporter des contributions aux processus globaux de gouvernance de l'Internet, dans le cadre du modèle multipartite.

⁵ Les [principes du GAC concernant les services WHOIS](#) (28 mars 2007) reconnaissent à la fois la nécessité de protéger la confidentialité des individus et l'intérêt public légitime des utilisations faites des données WHOIS, notamment en contribuant aux enquêtes menées par les organismes chargés de l'application de la loi, en luttant contre la fraude et l'utilisation abusive de droits de propriété intellectuelle, en respectant les lois applicables, en protégeant le public et en favorisant la confiance des utilisateurs dans Internet.

9) Ressources de numéros Internet

Le GAC tâchera de garantir que ses membres reçoivent régulièrement des mises à jour sur les évolutions liées aux politiques d'attribution des identificateurs uniques de l'Internet des RIR, notamment les modifications des politiques. Le GAC pourra coordonner les initiatives des membres intéressés afin d'apporter des contributions éclairées aux processus concernés.